



Charlesbourg, le 4 novembre 1998

A V I S

À TOUS LES FOURNISSEURS

LES AVIS DE MODIFICATION ET AUTOCOLLANTS D'ADRESSES

Le présent avis veut informer les Fournisseurs que le bien livrable 17 propre à la livraison 5 peut être transmis dans les 24 heures suivant la date prévue de réception de cette livraison. Cette mesure vise à accorder au Fournisseur plus de temps pour la préparation des avis de modification tout en permettant à la Direction générale du cadastre d'amorcer ses contrôles.

(Avis 98-61)

